

Eco-conception des parcs éoliens terrestres : prise en compte des chiroptères [Date limite inscription : 20/09/2026]

Domaine

Domaine 05.6.Méthode de travail pour la connaissance des milieux

Date

Du 02/12/2026
Au 04/12/2026

Durée

Jours: 3.00
Heures: 21.00

Lieu principal

Centre de formation du
Paraclet - (80)

Autre(s) lieu(x)

[Tout voir](#)

Numéro de session

S-01050

Contact administratif

CHARLOTTE
ROBILLART

charlotte.robillart@ofb.gouv.fr

Responsable de la session

ELSA BOUDOT

elsa.boudot@ofb.gouv.fr

Pédagogie

Programme

Biologie et écologie, enjeux de conservation et sensibilité des chiroptères à l'éolien terrestre

Éco-conception des parcs éoliens terrestres : évitement et réduction

Contreparties aux atteintes résiduelles significatives aux chiroptères et efficacité des mesures de réduction et de compensation : compensation

Suivi des incidences et de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation : protocole standard de suivi des mortalités et exploitation des données de mortalités

Objectifs

- 1.Savoir évaluer les enjeux de conservation, la sensibilité et la vulnérabilité des espèces de chiroptères à l'éolien terrestre.
- 2.Connaître les points de vigilance à intégrer lors de la conception de projets de parcs éoliens terrestres, en cas de présence d'espèces de chiroptères migratrices ou sédentaires.
- 3.Savoir élaborer un parc éolien terrestre de « moindre impact » en fonction des espèces présentes et sur la base de la connaissance scientifique actuelle du sujet.
- 4.Savoir interpréter les données issues de suivis en toute rigueur et évaluer le caractère mortifère d'un parc éolien terrestre , définir les suites à donner.

Pré-requis

Formation destinée à un public spécialiste avec des :

- Bonnes connaissances du code de l'environnement (réglementation ICPE, espèces protégées, Natura 2000, défrichement) et de la séquence ERC
- Bases de connaissances des modalités techniques de construction et d'exploitation d'un parc éolien terrestre
- Connaissances en écologie terrestre
- Le cas échéant : avoir suivi les formations de la DGPR ou de l'ADEME (METROL) sur l'éolien terrestre, ou réalisé ou instruit des dossiers d'évaluation environnementale ou de dérogation « espèces protégées »

Méthodes et supports

Présentations, travaux pratiques, études de cas.

Public concerné

Inspecteur de l'Environnement, Chargé(e) d'aménagement, d'urbanisme ou du paysage, Ingénieur

Bureaux d'études, Etablissements publics, Services instructeurs de l'Etat, Agents OFB

Formation labellisée NATURA 2000

Informations complémentaires

Modalités d'évaluation : études de cas et travaux pratiques

Planning

DATE DE DÉBUT : 02/12/2026 **TYPE DE PLANNIFICATION :** Continue

DATE DE FIN : 04/12/2026 **LIEU PRINCIPAL :** Centre de formation du Paraclet - (80)

DURÉE (H/J) : 21:00/3.00

Séquences

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN	DURÉE (H)	LIEU PRINCIPAL
02/12/26	02/12/26	09:00	18:00	7	Centre de formation du Paraclet - (80)
03/12/26	03/12/26	09:00	18:00	7	Centre de formation du Paraclet - (80)

04/12/26

04/12/26

09:00

18:00

7

Centre de formation
du Paraclet - (80)



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTION DE FORMATION